Le Trophée Quali'vie est destiné à valoriser les chefs d'entreprises artisanales et leurs salariés qui mettent en pratique des démarches pour l'amélioration de la qualité de vie au travail.

## ••• PRÉSENTATION ÉDITION 2019

Longtemps réduite à la dimension de la prévention des risques au sein des TPE, la santé au travail est aujourd'hui envisagée sous un angle nouveau : celui de la qualité de vie au travail (QVT).

## **UN TROPHEE EN BRETAGNE POUR VALORISER LES BONNES PRATIQUES**

À travers le lancement d'un trophée régional Quali'vie - Artisans de la qualité de vie au travail, l'Union des entreprises de proximité (U2P) et Harmonie Mutuelle, en association avec l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), entendent valoriser les entreprises de l'artisanat qui mettent en place des actions visant à réconcilier le bien être des salariés et la performance de l'entreprise.

La QVT n'est pas l'apanage des grandes structures. Les entreprises de l'artisanat sont porteuses d'un savoir-faire et de progrès social. Elles ont cependant l'obligation d'être encore plus créatives et subtiles dans leurs façons de faire.

#### **UN TROPHEE ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE D'ARTISANS BRETONS**

Le prix récompense les actions visant à créer une véritable dynamique dans l'entreprise où chacun, selon la place qu'il occupe, chef d'entreprise ou salarié(e) s'est impliqué.

Vous avez ou réalisez actuellement une ou des actions sur l'un des sujets suivants :



Santé au travail



Développement professionnel



Relations au travail et climat social



Egalité professionnelle



Contenu et organisation du travail

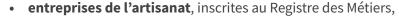


**Engagement et management** 

C'est surtout un formidable moyen de mettre en exergue votre travail, vos métiers, le travail de vos équipes et vos entreprises.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le prix régional est gratuit et ouvert aux :



- dont le siège est domicilié en Bretagne,
- qui ont mené /ou mènent une ou des actions de Qualité de Vie au Travail, depuis moins de 5 ans.









## LES LAURÉATS

Les lauréats seront sélectionnés parmi toutes les candidatures reçues. Le jury se réunira en décembre 2019.

**Quelques conseils:** Le jury sera très attentif à la pertinence des actions au-delà de la prévention des risques professionnels.Les critères appréciés, sans être exhaustifs, sont: l'intégration des actions QVT dans une stratégie globale de l'entreprise, l'apport des salariés, la pérennité de la démarche, l'innovation, l'impact dans l'entreprise...

Et pour la 3ème édition, l'Union des entreprises de proximité (U2P) remettra aux lauréats :

- 1er prix pour l'entreprise : une enveloppe de 1000€ versée pour l'organisation d'un temps collectif pour le chef d'entreprise et ses salariés ou pour un investissement matériel pour l'amélioration du bien-être des salariés dans l'entreprise (au choix)
  - 2ème prix : une enveloppe au choix d'une valeur de 350 euros ;
  - 3ème prix : une enveloppe au choix d'une valeur de 150 euros.

Chaque entreprise lauréate bénéficiera, en outre, d'une adhésion d'un an offerte à Viv'ARTI, le « CE » de l'artisanat qui offre des avantages, comparables aux grandes entreprises, sur les loisirs, les vacances, la vie pratique, etc.

Postulez et valorisez vos points forts. Soyez précis, faites-vous remarquer. C'est à vous de jouer!

INSCRIPTIONS:
1er août > 15 nov. 2019

# **DOSSIER DE CANDIDATURE**



U2P 40 rue du Bignon DELTA 4 35510 CESSON SÉVIGNÉ



**PAR MAIL** 

contact@trophee-qualivie.fr



**FORMULAIRE EN LIGNE** 

www.trophee-qualivie.fr

Pour tout renseignement 02 99 77 24 06 contact@trophee-qualivie.fr

Télécharger le règlement complet (www.trophee-qualivie.fr/reglement.pdf).



